



COMPTE RENDU

Conseil d'Administration du 08.04.2024

Présents : Alain Albers, Pierre Favre, Claudine Fenet, Hervé Halle, Sabine Lepetz, Marie-Christine Leroy, Alexis Maille, Wuilliam Maréchal, Cécile Margerin, Philippe Marquillies, Véronique Mercier, Florent Roussel, Jean-Marc Viseur

Excusés : Jean-Christophe André, Carine Czeryba, Véronique Dumortier

Absent : Pierre-Gérard Willemetz

Invités : Alexandre Komilkiw

Siège Ligue : Brigitte Dernoncourt, Xavier Engrand, Julien Friedrich, Delphine Garcia, Christelle Marmuse

Soit 13 votants

I. Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 19 février 2024

➤ **Voté à l'unanimité**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

II. Informations du Président

- AG Fédérale : les 2 et 3 mars à Roissy
 - Remerciements aux délégués présents, nombre total de voix atteint.
 - Une synthèse a été envoyée aux membres du CA et aux Comités.
 - Modification des statuts demandée par l'Etat, projet validé.
 - Augmentation du timbre fédéral de 3€.
 - Inversion du calendrier des élections, proposition validée.
 - AG électorale Fédérale : du 9 au 14 décembre, répartition 50% clubs, 30% Ligue et 20% Comités.

A la suite de l'AG électorale de la Fédération, la Ligue pourra faire son AG électorale, courant janvier 2025 et mettre ses statuts en conformité avec les textes fédéraux lors de sa prochaine AG en juin 2024. Une visio sur la modification des statuts est prévue le mardi 16 avril.

Les Comités devront également modifier leurs statuts, ils devront organiser l'AG électorale avant la fin juin 2025, leur mandat est donc prolongé jusque cette date.

- 2nd AG Fédérale, le samedi 20 mars en visio dont l'ordre du jour était :
 - rapport d'activités,
 - rapport du trésorier général et présentation des comptes annuels,
 - bilan d'activité de la commission éthique et déontologie.

La Fédération a un déficit de plus de 1,3 million d'euros.



COMPTE RENDU

Conseil d'Administration du 08.04.2024

- Delphine a rencontré toutes les sections sportives de la Ligue, pour une remise de t-shirts, très bien accueillie par les enseignants et le principal des différentes sections.
- Rencontre de M. Antoine SILLANI, nouveau vice-président en charge des sports du Conseil Régional, lors d'une exposition sur les JO à l'Hôtel de Région vendredi dernier. Le CROS organisait aussi une expo sur l'olympisme, ce qui a permis d'échanger avec M. François COQUILLAT, Président du CROS.

III. Présentation et validation des comptes annuels 2023

Présentation des comptes annuels 2023 :

- L'exercice comptable présente un excédent de 4 329€ (contre 36 122€ en 2022). L'excédent est principalement dû à la vente du minibus (12 000€).
 - Baisse des subventions.
 - Augmentation des charges salariales : apprentis sur 1 année complète.
 - Licences : encaissement différé, manque les 15 derniers jours de décembre soit 9 324€.
 - Avec la validation de notre expert-comptable, cette somme a été inclus dans le budget 2023 dans le compte clients-factures à établir.
 - Un inventaire a également été effectué cette année, et le sera systématiquement fait les années suivantes.
- **Voté à l'unanimité**
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration décide, de proposer lors de la prochaine Assemblée Générale, d'affecter cet excédent en réserves.

- **Voté à l'unanimité**
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

IV. ANS 2024

- La Ligue a de nouveau apporté son soutien aux clubs et aux comités, en proposant dans un premier temps une visio, qui a compté seulement 2 clubs, et dans un second temps, la relecture des dossiers avec retour.
- La Ligue a proposé dans son dossier 2024, 4 actions :
 - A.2.5 PROMOTION/COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRATIQUE FEMININE – 3 000€
 - A.2.6 APPUI AU FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE – 5 000€
 - C.1.1 ACTION DE SENSIBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES, VIOLENCES, DISCRIMINATIONS ET DERIVES IMPACTANT LA BADMINTON – 8 000€
 - A.1.5 STRATEGIE TERRITORIALE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES EN LIEN AVEC LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 – 4 000€

Soit une demande de subvention de 20 000€



V. Présentation du projet de la commission calendrier

Marie-Christine Leroy présente les points à valider suite à la réunion de la commission calendrier, qui s'est tenue le 12 mars :

- Maintien du calendrier régional comprenant : les formations, les compétitions et championnats jeunes, les tournois régionaux et nationaux D, les interclubs, les championnats régionaux et départementaux, le circuit R.
- Lors des interclubs, des championnats régionaux et départementaux, et le circuit R, aucun tournoi ne sera autorisé.
- Les tournois privés (nationaux, critérium, ...) ne seront plus diffusés dans le calendrier régional, la Ligue n'interviendra pas en cas de doublon sur une même date (la problématique sera gérée par les clubs). En revanche, un document récapitulatif sera réalisé à titre d'information.
- Les compétitions jeunes et le CRJ seront attribués par le responsable Haut Niveau Jeunes.
- Les compétitions adultes seront attribuées par la commission compétition pour les interclubs, et par la commission calendrier pour le CRS, le circuit R et les tournois D.
- Les clubs n'organisant pas de tournois nationaux seront prioritaires sur les tournois régionaux.
- Le CRS sera organisé sur 2 week-end de 2 jours ou 1 week-end de 3 jours. Le règlement sera à revoir par la commission.

➤ **Voté à l'unanimité**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Présentation des modifications des règlements (interclubs+tournois)

Florent Roussel a présenté le projet, les modifications sont :

- Précisions sur le déroulement des Play Off, sur les conditions de participation des joueurs, sur le mode de sélection du lieu.
- Autorisation pour une équipe de participer à la phase finale de la PréNat, si le club a une équipe de N3 qui participe également à la phase finale d'accession à la N2.
- Chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une valeur globale plus grande que toute équipe inférieure. Cette règle est applicable sur tous les championnats interclubs (nationaux, régionaux et départementaux).
- Autorisation d'organiser la Pré-Nationale le samedi matin à 10h uniquement si le club accueillant reçoit ses équipes de Nationale.
- Un joueur ayant participé à 3 journées (au lieu de 4 précédemment) ne peut plus être alignés au cours de la même saison dans aucune autre équipe de son club évoluant dans une division inférieure des championnats régionaux.
- Le JA devra être présent 1h15 avant le début de la rencontre.
- L'Arbitre devra être présent au minimum 30mn avant le début de la rencontre. En cas de retard il pourra officier mais sera considéré comme absent et l'amende concernée sera appliquée à l'équipe.



COMPTE RENDU

Conseil d'Administration du 08.04.2024

- Une équipe faisant forfait une journée aura une amende de 500 € et l'équipe adverse remporte la rencontre par WO et 5 points correspondants.
- Une équipe faisant forfait général (en cas d'arrêt entre la première et avant dernière journée) l'amende sera de 2000 €, toutes les rencontres de cette équipe seront annulées, les points correspondants retirés. Les matchs des joueurs seront importés dans Poona, les feuilles de présence signées seront comptabilisées.
- En pré-nationale à la fin de la J10, tous les points de la dernière équipe de l'autre poule seront retirés afin de déterminer le meilleur 5^{ème} (nécessaire à la descente en R1).
Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0/8 – 0/16 – 0/316 pour la PN, R1 et 0/6 – 0/12 – 0/252 pour la R2 et R3
- Montant des inscriptions :
 - Pré-Nationale : 200€
 - Régionale 1 : 150€
 - Régionale 2 : 150€
 - Régionale 3 : 120€
- Modification amende :
 - Forfait général 2000€ au lieu de 500€
 - Désistement tardif d'une équipe : 500€ au lieu de 300€
 - Forfait d'une équipe sur une journée : 500€ au lieu de 200€
 - Retard dans l'envoi de la convocation : 50€ au lieu de 30€
 - Pas d'envoi de convocation : 100€ au lieu de 50€
 - Retard de l'Arbitre en Pré-Nat : 50€
- Modification des phrases :
 - Forfait général : interdiction possible de remonter une saison et descente automatique en division inférieure
 - Forfait d'une journée : interdiction possible de remonter une saison et descente automatique en division inférieure

➢ **Voté à l'unanimité**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Questions diverses